

hes.  
**so**  
**business.**

## 8. Le pouvoir judiciaire



Haute Ecole de Gestion

# > Contenu

A. Caractéristiques

B. Voies de droit

# > Contenu



## > A. Caractéristiques

Il existe quatre tribunaux de la Confédération.

- Le Tribunal fédéral, qui est la Cour suprême, statue en dernière instance dans presque tous les domaines du droit.
- Les trois tribunaux de première instance de la Confédération ont des rôles différents.
  - Le Tribunal pénal fédéral est responsable des affaires pénales ayant une importance particulière pour la Confédération ainsi que des recours concernant l'entraide judiciaire pénale.
  - Le Tribunal administratif fédéral connaît des recours contre les décisions rendues par des autorités administratives fédérales
  - Le Tribunal fédéral des brevets connaît des litiges relatifs aux brevets d'invention.

## > A. Caractéristiques

### Procédure:

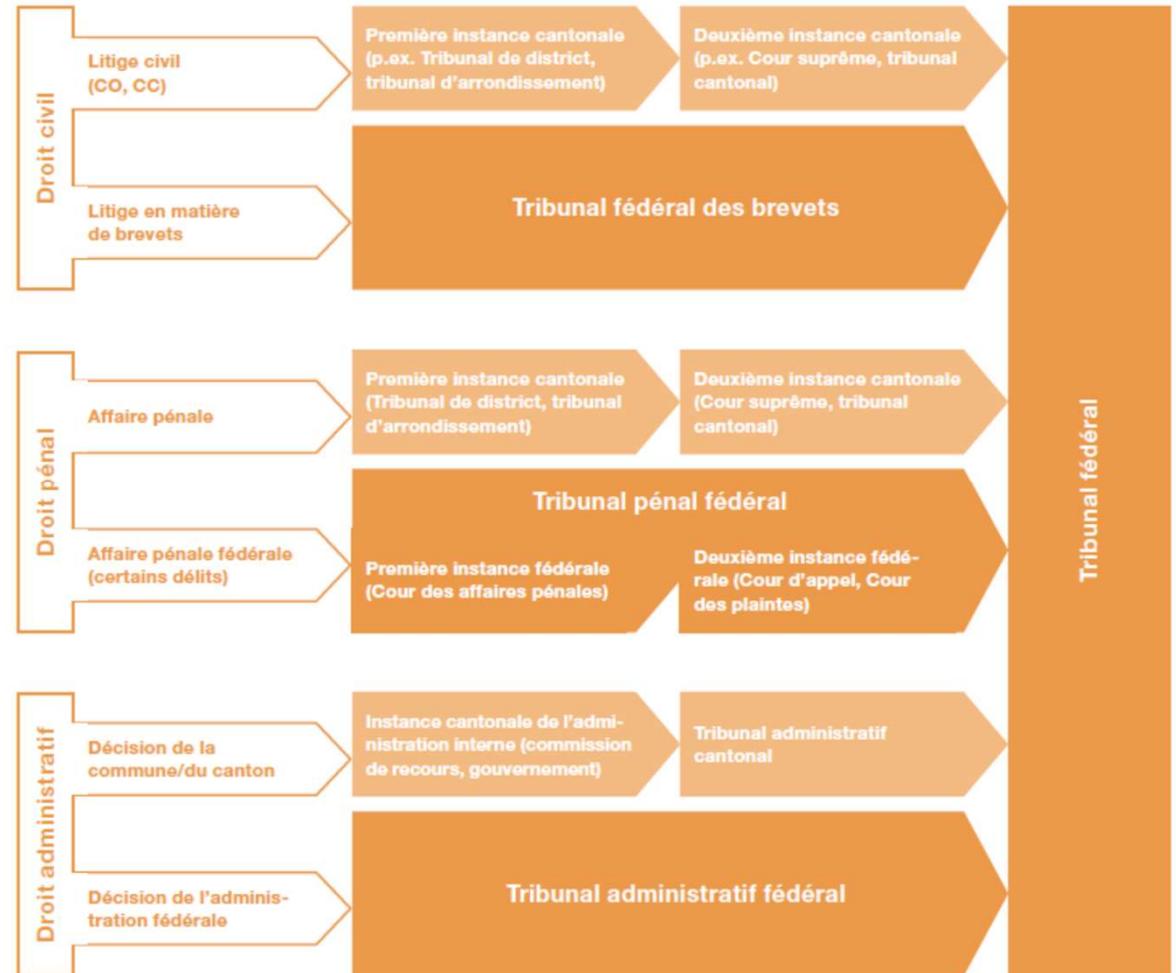
- Les tribunaux cantonaux ou les tribunaux de première instance de la Confédération jugent en première et deuxième instance.
- Si les justiciables ne sont pas d'accord avec un jugement, ils peuvent porter leur affaire devant le Tribunal fédéral.
- La loi sur le Tribunal fédéral règle les conditions auxquelles un recours est possible.

## > A. Caractéristiques

### Élection des juges

- Les juges des tribunaux de la Confédération sont élus pour six ans par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies). Ils sont rééligibles sans limitation. Lorsqu'un juge atteint l'âge de 68 ans, sa période de fonction s'achève au plus tard à la fin de l'année civile.
- L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) élit également le président et le vice-président des tribunaux. Le mandat présidentiel est de deux ans (exception Tribunal fédéral des brevets: six ans). Une seule réélection est possible.

# ➤ B. Voies de droit



hes.  
**SO**  
**you.**

Haute Ecole de Gestion  
Route de la Plaine 2  
3960 Sierre

[hevs.ch/heg](https://hevs.ch/heg)



Merci de votre attention.

swissuniversities

